

<b>Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale</b>	<b>M3</b>
<b>Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes</b>	<b>A7</b>
<b>Renouvellement des adhésions à des organismes extérieurs</b>	

La Commission Permanente,

- VU** la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association, notamment son article 4
- VU** le Code général des collectivités territoriales
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** La tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

**AUTORISE**

- le règlement de la cotisation 2020 à l'Association Internationale Villes et Ports (AIVP) suite à résiliation,
- l'adhésion de la Région des Pays de la Loire à l'organisme figurant en annexe,
- le renouvellement d'adhésion de la Région des pays de la Loire aux 5 organismes figurants en annexe.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Contre : Groupe Rassemblement National pour les Pays de la Loire

REÇU le 24/09/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs